

Soins de fin de vie : Le RPCU souhaite que l'information soit largement accessible

Montréal, 6 juin 2014 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, félicite les élus de l'Assemblée nationale du Québec qui, sans partisanerie, ont adopté hier le projet de loi sur les soins de fin de vie. Le RPCU souligne également la contribution remarquable du *Collectif Mourir Libre et Digne* au débat public, plus particulièrement celles de MM. Ghislain Leblond et Yvon Bureau.

Les principales personnes concernées par ce projet de loi sont les personnes qui, confrontées à la fin inéluctable de leur vie, doivent affronter l'angoisse et la douleur. « Les conditions des personnes en fin de vie et le respect de leur volonté ont été considérés en priorité » s'est réjoui M. Claude Ménard, président du RPCU, rappelant que la raison d'être des services de santé et des services sociaux est la personne qui les requiert, soit l'utilisateur.

Au cours des dernières années, le RPCU a fait des représentations favorisant la compassion envers les personnes en fin de vie, un meilleur accès aux soins palliatifs et le respect de leurs volontés par un encadrement légal approprié. Le RPCU a participé notamment aux auditions publiques sur le projet de loi n° 52, *Loi concernant les soins de fin de vie* en septembre 2013 où il avait souligné l'importance d'une information impartiale et accessible, préparée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et du rôle que les comités des usagers et de résidents pourraient jouer dans la diffusion de cette information.

« L'aboutissement de cette démarche est que la demande de fin de vie sera encadrée et que la décision sera fondée sur un consentement libre et éclairé. Cette décision sera certes toujours difficile, mais elle sera prise dans un contexte plus humain. La diffusion d'une information complète et objective est essentielle et nous offrons notre collaboration au ministère pour la suite des choses » a conclu M. Pierre Blain, directeur général du RPCU.

Le RPCU travaille actuellement à la réalisation d'un ouvrage portant sur l'inaptitude qui sera publié à l'automne et qui contiendra un modèle de testament de vie.

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. 83 % des comités des usagers et de résidents du Québec sont membres du RPCU. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744

